

Le Maire,
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 022-200056703-20200306-DB20200310-DE

N°2020-03-10

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt le six Mars à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 21 Février 2020, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean Luc BERTRAND, Jean Claude QUETTIER, Loïc TARDY, Marie Claire HOURDEL, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Pierre Anne LE GOFF, Isabelle DESFEUX, Evelyne LE GUEN, Guy RUSELLE, Louis EOUZAN, Marie Pierre COLLIN, Guénaëlle GEOFFROY COADIC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noella CONNEN, Philippe PLESSIX, Marie Frederique BLOT LE POTTIER, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Yannick GUILLOU, Andrée VIOUGEA, Yvon SOULABAIL, Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Gilbert MALEDANT, Pascal URO, Nelly MORO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Laetitia MORIN, Ollivier LE DU, Nathalie LONCLE.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Yves LAMOUR donne pouvoir à Alain JOUANNY

Remy LE GRAND donne pouvoir à Marie Frederique BLOT LE POTTIER

Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à Maurice BATTAS

Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL

Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Gilbert MALEDANT

Nicole LE LANNON donne pouvoir à Joël DEFONTENAY

ABSENT(S) / EXCUSE (S):

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte MANON

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

10- Maison médicale : demande de subvention :

Rapporteur : Monsieur Alain Jouanny, Premier Adjoint au Maire.

Saint-Brieuc Armor Agglomération soutient l'effort des Communes membres en faveur de la démographie médicale dans la limite de 30% de l'investissement plafonné à 10 000 € hors taxe par place de médecin et dans la limite de l'accueil de trois médecins par Commune.

Le Maire a écrit à la Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération le 18 février afin que Pordic puisse solliciter ce fond pour l'acquisition de la Maison Médicale et les travaux de rénovation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de fond de concours d'investissement adopté par l'Agglomération pour l'accès aux soins et autoriser le Maire en exercice à signer les documents afférents.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale finances ressources humaines le 20 Février 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le fond de concours de l'Agglomération pour l'acquisition et les travaux supportés par la Ville en vue de l'exercice de la médecine générale au sein de la Maison Médicale rue de la Poste.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice BATTAS.

